

MAI 2015



## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE : C'EST DE PIRE EN PIRE !

Nous nous inscrivons en faux dès février contre les naïfs qui se félicitaient d'une prétendue baisse de 0,8% des défaillances en 2014 sans voir que l'embellie n'épargnait que les entreprises sans salarié... Euler-Hermès renforce notre constat puisqu'ils rabattent la baisse à 0,4% et imputent en outre le repli des défaillances d'entreprises unipersonnelles à la nouvelle mesure du rétablissement professionnel, qui échappe désormais aux statistiques de procédures collectives !

Plus grave encore, Altarès constate que ces défaillances se sont fortement accrues au 1<sup>er</sup> trimestre :

L'inquiétante nouveauté est que le risque se concentre désormais sur les entreprises les plus âgées : jusqu'à dix ans, le nombre de RJ/LJ progresse de 7 %, puis augmente jusqu'à atteindre +74 % pour les sociétés créées il y a plus de 50 ans.

Le monde associatif (notamment les activités récréatives et artistiques) est également touché : + 25 % par rapport à 2014 et + 52 % par rapport à 2013.

Quelques secteurs fortement atteints	T1 2015 / 2014
Entreprises de 1 ou 2 salariés	+ 47 %
Entreprises de 3 à 9 salariés	+ 9 %
Entreprises de 10 à 19 salariés	+ 11,6 %
Entreprises de 20 à 49 salariés	+ 9 %
Toutes entreprises	+ 7,6 %

Quelques secteurs fortement atteints :	T1 2015 / 2014
Santé humaine et action sociale	+26 %
Cafés hôtels restaurants	+20 %
Menuiserie bois et pvc	+18 %
Commerce de meuble	+16,0 %
Maçonnerie générale	+15 %
Construction de maisons individuelles	+12 %
Bâtiment	+10,9 %
Industrie hors agroalimentaire	+10,2 %
Services aux entreprises	+9,4 %
Plâtrerie	+8 %
Commerce interentreprises	+7,4 %
Fret interurbain	+3 %

## UNE USINE-À-GAZ POUR RÉSOUDRE UN FAUX PROBLÈME !

Au prétexte\* de lutter contre une concurrence étrangère déloyale sur les délais de paiement, le rapport de la députée Chantal Guittet a convaincu le 15 avril 2015 la commission des lois de l'Assemblée nationale d'instaurer une dérogation aux délais de paiement interentreprises pour les activités de « grand export ». Cette faculté, non accessible aux fournisseurs « grandes entreprises », rehausserait le plafond des délais de paiement **en fonction de la taille du client** : 90 jours pour une entreprise de moins de 250 salariés et un CA < à 50 millions et 120 jours pour une entreprise plus importante. Le texte devrait être soumis à l'Assemblée en mai ; souhaitons à nos députés un éclair de lucidité...

\* Comme, à notre connaissance, la DGCCRF n'a engagé à ce jour aucune procédure contre une entreprise exportatrice, il est aberrant de vouloir introduire une Nième dérogation à la loi ! Il est, hélas, plus difficile de s'attaquer aux vrais problèmes...

**CODEM**  
**CODEB**  
**CODEBAT**  
**CODEMA**  
**CODEMBAL**  
**CODECOB**  
**CODALIMENT**  
**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

30 avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <http://www.codinf.fr>



## BON DE LIVRAISON (BL) ET LETTRE DE VOITURE

Le BL est habituellement l'élément-clé pour prouver la prise de possession des marchandises par leur destinataire. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de les faire signer et, si possible, compléter du nom du signataire et du cachet de l'entreprise... Or, de plus en plus souvent, le récipiendaire ne signe que la « lettre de voiture » présentée par le livreur. Ce document doit donc être conservé pour être éventuellement opposé à un client qui prétendrait n'avoir rien reçu. Mais cette pratique nécessite de revenir sur les CGV, dont la présence au verso du BL ainsi que leur mention à l'endroit de la signature au recto attestent qu'elles ont été portées à la connaissance du client... La raréfaction de la signature des BL impose donc **de faire accepter les CGV par tout nouveau client dès l'ouverture de compte !**



## GRUPE DE TRAVAIL « DÉLAIS DE PAIEMENT » DE LA MÉDIATION DES RELATIONS INTER-ENTREPRISES

La session du 10 avril a apporté quelques informations :

- les agents de la DGCCRF dédiés aux contrôles sur les délais de paiement seraient au nombre de 700
- le décret précisant les obligations des CAC relatives aux délais de paiement serait reporté en 2016
- une normalisation européenne de dématérialisation des factures est en cours (CEN PC 434) et réunit 31 pays
- la « piste d'audit fiable » exigée par le fisc français, qui serait selon certains un frein à la dématérialisation simple des factures, serait tout autant exigée pour la justification des factures papier
- l'EDI engendre parfois jusqu'à 30 jours de décalage entre les dates de facture et d'envoi

Les grands comptes privés et publics ont échangé quelques bonnes pratiques afin que leurs fournisseurs soient mieux payés (nous vous en adresserons la liste sur demande). Dans cet esprit, ils font aussi des suggestions pratiques aux fournisseurs :

- se faire communiquer la « charte facture » du client et la respecter
- faire figurer la bonne dénomination sociale du client sur la facture (d'où l'identification indispensable par le SIREN)
- inclure la réclamation de l'indemnité de 40€ fournie au client une « pièce comptable » suffisante pour la payer



## CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE : MAUVAISE NOTE OU FAUSSE NOTE ?

La note d'avril 2015 de l'organisme cité intitulée « Comment rendre la commande publique plus efficace » a toutes chances de faire long feu car, malgré ses douze pages bien remplies, elle n'évoque à aucun moment le corollaire évident de l'efficacité qu'est la ponctualité de paiement des fournisseurs !



## L'ACTIVITÉ DES TPE EN 2014

Selon la FCGA, le secteur le plus impacté l'an dernier par la baisse d'activité a été le bâtiment, qui souffre de la diminution des chantiers dans le neuf et du recul du marché de l'entretien-rénovation.

Gros plan sur quelques segments	2014/2013	2013/2012
<b>BÂTIMENT</b>	<b>-7,5%</b>	<b>+1,6%</b>
Carrelage-faïence	-12,1%	-7,4%
Electricité	-8,7%	+2,5%
Peinture bâtiment	-7,9%	+1,2%
Maçonnerie	-7,7%	+1,3%
Menuiserie	-7,5%	+3,5%
Plomberie-chauffage-sanitaire	-7,4%	+3,1%
Terrassements-travaux publics	-6,6%	+6,2%
Couverture	-5,5%	-4,1%
Plâtrerie-staff-décoration	-2,1%	+3,5%
<b>ÉQUIPEMENT DE LA MAISON</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-3,9%</b>
Meuble	-7,0%	-5,4%
Magasins de bricolage	-4,5%	-1,3%
<b>CAFÉ - HÔTELLERIE - RESTAURATION</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-1,4%</b>
Hôtel-restaurant	-2,2%	-2,3%
Restauration	-1,6%	-1,1%
Café	+0,2%	-1,5%
<b>COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+1,4%</b>
Fruits et légumes	-2,1%	+1,5%
Vins-spiritueux-boissons diverses	-1,9%	-0,9%
Boucherie-charcuterie	+0,8%	+3,8%
Crèmerie-fromagerie	+2,4%	-1,9%



## COMMENT ENCAISSER VOS CRÉANCES EN CHINE OU EN ITALIE ?

Notre partenaire Euler-Hermes vient d'actualiser ses fiches-conseils sur ces deux pays qui posent de redoutables problèmes de recouvrement. De l'information financière aux procédures d'insolvabilité, en passant par l'environnement réglementaire et la protection de la propriété, elles vous donneront l'essentiel. Nous vous les enverrons sur demande et nos adhérents les trouveront dans la rubrique « Etranger » de notre boîte-à-outils.



## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Biennale AXEMA (Syndicat des fabricants d'Agro-équipements) le 9 avril
- Conférence à l'AFDCC sur la dématérialisation des factures le 16 avril
- Présentation de notre nouveau service de visites domiciliaires au Bureau du Club des grossistes en fruits et légumes de Rungis le 16 avril